

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 03/02/2021

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 3 février 2021 à 10 h 00 Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

## PRÉSENTS

- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

## REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme Nathalie LE YONDRE*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. Roger RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme Christiane BOURSEAU*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. Marcel DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme EYHERAMONNO Mauricette*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO Alain*)
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS (*procuration à M. MAU Didier*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à Mme Anne-Marie LEMAIRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. Christophe DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme GANTCH Chantal*)

## EXCUSÉS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE
- Mme MOGA Martine, Conseillère régionale
- Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 27 janvier 2021 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 27 janvier 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 03/02/2021

Délibération n° DE-0003-2021

**Objet : Représentation du Centre de Gestion auprès du GIP Informatique des centres de gestion**

Le Président rappelle aux membres présents que le Centre de Gestion a adhéré, lors de sa création, au groupement d'intérêt public (GIP) Informatique des centres de gestion (délibération n° DE-0040-2016 du 12 décembre 2016).

Selon les dispositions de la convention constitutive du GIP, l'assemblée générale du groupement se compose des représentants de l'ensemble des membres du groupement lesquels doivent y désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Dans la mesure où le Président représente personnellement l'établissement auprès du GIP, il convient de désigner un représentant suppléant.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉSIGNE**

- Monsieur Roger RECORS, Président, comme représentant titulaire du Centre de Gestion au sein de l'assemblée générale du GIP Informatique des centres de gestion ;
- Monsieur Didier MAU, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, comme représentant suppléant.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 3 février 2021.



Le Président,



**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **03 FEV. 2021**

PUBLIÉE LE : **03 FEV. 2021**

**Acte à classer****DE-0003-2021**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-02-03T14-57-45.00 ( MI228162122 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20210203-DE-0003-2021-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Représentation du Centre de Gestion auprès du GIP Informatique des centres de gestion

Date de décision : 03/02/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembléesActe : [DE-0003-2021 Représentation du  
CDG au GIP Informatique des  
CDG.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/02/21 à 14:57

Par [SMETRYNS Ludivine](#)

Transmis

Date 03/02/21 à 14:57

Par [SMETRYNS Ludivine](#)

Accusé de réception

Date 03/02/21 à 15:04